

Marche des fiertés 2017 : Paris engagée pour les droits des personnes LGBTI

Anne Hidalgo participera samedi à la Marche des Fiertés de Paris pour soutenir plus que jamais l'égalité des droits et le refus des discriminations. Cette année, la Marche commémorera 40 ans de luttes pour faire avancer les droits des personnes LGBTI et faire reculer les discriminations.

Comme chaque année, la Maire de Paris prendra part à la Marche des Fiertés parisienne organisée par l'Inter-LGBTI, empreinte cette année d'une émotion particulière 40 ans après la première manifestation homosexuelle à Paris.

La Ville de Paris poursuit son accompagnement de nombreuses associations qui, par leurs actes quotidiens, leur visibilité, leur engagement et leur détermination à mener des actions militantes, luttent contre les discriminations et promeuvent les droits des personnes lesbiennes, gays, bi, trans et intersexes. Pour la deuxième année consécutive, la Ville de Paris développe un travail partenarial plus fort avec l'Inter-LGBT, à travers une convention annuelle pour l'organisation de la Quinzaine et de la Marche des Fiertés. La contribution de la Ville s'élève à plus de 100K€ en faisant ainsi la 1ère partenaire de l'événement. « Le soutien de la Ville n'est pas que matériel. Nous nous associons également au mot d'ordre de la marche c'est-à-dire : PMA sans condition ni restriction, c'est maintenant ! » souligne Hélène Bidard, adjointe à la Maire de Paris en charge de l'égalité femmes-hommes, de la lutte contre les discriminations et des droits humains.

Au-delà de cette mobilisation exceptionnelle, la Ville de Paris a à cœur de s'engager toute l'année en faveur de la promotion des droits des personnes LGBTI et de la lutte contre les discriminations :

- Paris est signataire de la Charte d'engagement LGBT de l'Autre Cercle. Elle conduit à ce titre une politique de ressources humaines qui se veut inclusive et de prévention des discriminations. Après avoir participé en 2016 au livre « Mon employeur fait son coming out », la Ville a inauguré le 17 mai dernier une exposition itinérante qui vise à sensibiliser les agents municipaux à la cause des LGBTI. En 2017, Paris étend la promotion de la Charte d'engagement LGBT à ses prestataires et aux entreprises émergentes qui bénéficient de son soutien.

- Paris relance la réflexion sur l'héritage et la mémoire des luttes LGBTI. Le 17 mai dernier, elle était aux côtés de l'association *Les Oublié.e.s de la Mémoire* pour participer à la cérémonie d'hommage aux personnes victimes de LGBT-Phobies en France et dans le monde. Anne Hidalgo a par ailleurs sollicité le Gouvernement sur la question de la valorisation et de la

conservation des archives LGBT ainsi que sur le projet de monument en mémoire des victimes LGBTI.

- Paris a lancé le RéPaRe, Réseau Parisien de Repérage des Discriminations. Il fédère les services municipaux, les partenaires associatifs et institutionnels, autour de l'objectif commun d'identifier et de former aux situations de discriminations et de favoriser l'accès au droit des victimes. Une ligne téléphonique d'aide juridique est également à leur disposition.

- L'année dernière, Paris a officiellement rejoint le « Rainbow City Network », un réseau international qui permet aux Villes d'échanger sur les bonnes pratiques en matière de lutte contre les discriminations en lien avec l'orientation sexuelle et l'identité de genre. Le combat dans ce domaine ne se joue pas que sur le territoire parisien. Encore aujourd'hui, près de 80 États pénalisent les relations homosexuelles et dans onze pays à travers le monde, l'homosexualité est encore à ce jour passible de la peine de mort. En Tchétchénie, plus d'une centaine de personnes homosexuelles auraient été récemment persécutées et torturées. Le Conseil de Paris vient d'adopter à cet égard un vœu condamnant ces violations des droits humains et soutenant de la mise en place d'une enquête indépendante. La Maire de Paris a également annoncé son intention de distinguer chaque année des associations œuvrant à la défense des droits des personnes LGBTI dans le monde. Elle a ainsi remis les 1ères distinctions à Shams Tunisie et à l'ARDHIS pour leur engagement.

- Le 13 juin dernier, Jean-Luc Roméro-Michel a remis le rapport « Paris, ville phare de l'inclusion et de la diversité » à la Maire de Paris qui comprend 52 recommandations pour faire de Paris la capitale des droits LGBTI et du tourisme « LGBTI-friendly » dans le monde. La Ville entend mettre en œuvre l'ensemble de ces propositions en lien avec l'OTCP et le mouvement associatif. Les recommandations relatives à la lutte contre les discriminations s'intégreront ainsi dans un plan parisien dédié qui sera présenté à la rentrée.

Au-delà, Paris soutient les initiatives en faveur d'une dépénalisation universelle de l'homosexualité et apporte son soutien aux associations, aux militants et aux défenseurs des droits des LGBTI.



Contact presse : Fiona Guitard / presse@paris.fr / 01 42 76 49 61